



Municipalité de Saint-Sébastien

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

RÔLE TRIENNAL 2025-2026-2027 - 3^e ANNÉE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par Laurie Verreault, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Sébastien :

QUE le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Sébastien pour les années 2025, 2026 et 2027 sera, en 2027, en vigueur pour son troisième exercice financier et qu'il peut être consulté au bureau municipal situé au 176, rue Dussault, Saint-Sébastien (Québec) J0J 2C0, durant les heures normales d'ouverture;

QU'une demande de révision peut être déposée à l'égard du rôle, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 de la Loi sur la fiscalité municipale;

QUE toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut déposer une demande de révision;

QU'une personne tenue de payer une taxe ou une compensation à la Municipalité ou au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières qui utilise le rôle est réputée avoir l'intérêt requis pour déposer une demande de révision;

QU'une demande de révision peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de l'article 174 de la Loi sur la fiscalité municipale, ou au cours de l'exercice financier suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification;

QU'une demande de révision doit, pour être valablement déposée :

- a) Être faite sur la formule prescrite conformément à la Loi sur la fiscalité municipale. Le formulaire intitulé « Demande de révision du rôle d'évaluation foncière » est disponible auprès de la MRC du Haut-Richelieu;
- b) Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement de la MRC du Haut-Richelieu, conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale;
- c) Être déposée auprès de la MRC du Haut-Richelieu, située au 380, 4^e Avenue, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2X 1W9, ou de toute autre manière prévue par le règlement applicable.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise de la formule dûment remplie, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Lorsqu'elle est transmise par poste recommandée, elle est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à Saint-Sébastien, ce 1^{er} jour du mois de septembre 2026.

LAURIE VERREAULT
Directrice générale et greffière-trésorière



Municipalité de Saint-Sébastien

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Laurie Verreault, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Sébastien, certifie par la présente avoir donné le présent avis public concernant la 3^e année du rôle triennal d'évaluation foncière 2025-2026-2027, aux deux endroits désignés par le conseil le 1^{er} jour du mois de septembre 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Saint-Sébastien, ce 1^{er} jour du mois de septembre 2026.

LAURIE VERREAULT
Directrice générale et greffière-trésorière